

Tout Personnel

AVRIL 2014 - N°132

Conseil d'administration du 3 avril 2014

| Points de l'ordre du jour Commentaires | Vote des représentants du personnel Commentaires |
|--|--|
| <p>1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2013</p> | <p>Vote : pour à l'unanimité</p> |
| <p>2. Bilan de l'activité en 2013</p> <ul style="list-style-type: none"> * Rapport de gestion pour 2013 * Compte financier pour l'exercice 2013 * Affectation du compte de résultat 2013 <p>La FNB a demandé l'assouplissement des formalités de cautionnement dans les contrats d'appro et non, comme cela a été rapporté, la suppression des cautions bancaires pour les ventes de bois.</p> <p>La FNCOFOR, comme toujours, défend le COP et ... ses conséquences</p> <p><u>Les interventions du SNU :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le problème de la trésorerie : les encaissements de l'ONF sont concentrés à 70% sur les 3 derniers mois de l'année. Les dépenses sont régulièrement réparties. Les besoins en trésorerie sont donc très importants en début d'année et, d'année en année, la situation de la trésorerie se dégrade. Cette dégradation s'explique aussi par le déficit de certaines activités conventionnelles voire d'une partie du bois façonné - le problème de l'endettement : faute de capitalisation initiale, de capacité de financement suffisante, l'ONF recourt à l'emprunt pour financer ses investissements. Si le coût de l'endettement reste modéré (2,5 M€) par rapport aux 600 M€ de chiffre d'affaire, l'endettement augmente fortement depuis quelques années et atteint désormais 200 M€ ce qui n'est pas mince. | <p>Résolutions n°2014-15 « approbation compte financier 2013 » et n°2014-16 « affectation du résultat 2013 » :</p> <p>Contre : CGT, CFDT-OF, CGT-OF</p> <p>Abstention : SNAF et FO</p> <p>Pour : SNU et CGC</p> <p>Commentaires :</p> <p>Le vote sur le compte financier 2013 est un vote <u>technique</u> visant à approuver ou pas la validité des comptes présentés. Voter pour revient à les valider. Voter contre revient à contester leur validité. Aucun élément permettant de contester la validité des comptes n'a été produit en séance....</p> <p>Le vote sur l'affectation du résultat 2013 (2,5 M€) consiste à dire s'il faut affecter ce résultat au bilan de l'ONF... ou pas.</p> <p>Voter pour revient à approuver l'affectation de cette somme au bilan de l'ONF.</p> <p>Voter contre revient à en faire don à l'Etat au titre de dividende à l'actionnaire.</p> |

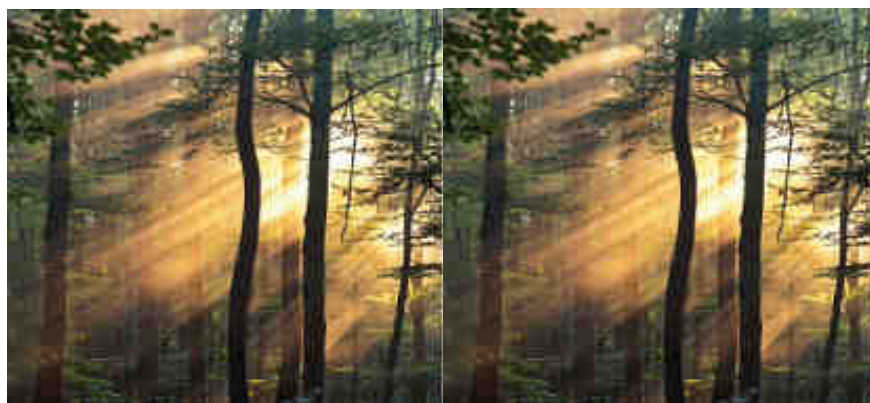
| | |
|---|---|
| <p>* Communication des commissaires aux comptes</p> | <p>Communication</p> |
| <p>3. Application de la résolution 2013-09 du 27 juin 2013 relative à la consolidation du modèle socio-économique de l'ONF :</p> <p>* Présentation du schéma directeur d'organisation et évolution des effectifs à fin 2016</p> <p>L'intervention du SNU : la réponse du SNU à la proposition de la DG pour un nouveau schéma d'organisation est en attente des conclusions de son débat démocratique interne. L'acceptabilité de l'accord est difficile à évaluer du fait du manque de confiance envers une direction et des tutelles qui restent bloquées sur les suppressions de postes. En la matière, le ministère doit prendre ses responsabilités. Le nouveau schéma d'organisation n'est qu'un début et seule sa mise en œuvre permettra de dire si demain la forêt publique sera mieux gérée qu'hier.</p> <p>* Dispositif d'accompagnement des personnels concernés par la réorganisation de l'établissement</p> <p>Le dispositif prévoit : primes de restructuration, aide à la mobilité du conjoint, complément indemnitaire, indemnités de départ volontaire, facilitation mobilité intra DT ou intra agence ...</p> | <p>Communications</p> <p>Résolution n° 2014-17 « Dispositif d'accompagnement</p> <p>Contre : CGT, FO, CFDT OF</p> <p>Pour : SNU, SNAF, CGC, CGT OF</p> <p>Commentaire :</p> <p>Le SNU a voté pour estimant ne pas avoir le droit de prendre le risque de priver certains personnels de ces possibilités et vu qu'il ne s'agissait pas, bien sûr, d'approuver ou non les suppressions de postes.</p> |
| <p>4. Situation immobilière du siège :</p> <p>La résolution proposée demande au DG de prévoir une implantation durable du siège, si possible en pleine propriété, au plus tard lors de la préparation du prochain COP.</p> <p>Par ailleurs la résolution évoque la proposition d'une implantation transitoire sur le site de l'Arboreal à Montreuil (180 postes de travail avant fin 2015)</p> | <p>Résolution n° 2014-18</p> <p>Contre : CGT, FO</p> <p>Abstention : CFDT OF, CGT OF</p> <p>Pour : SNU, SNAF et CGC</p> <p>Commentaire : cela répond à l'urgence pour les personnels qui doivent être relogés avant fin 2015 tout en confirmant la nécessité de chercher, sans attendre, un nouveau site permettant de réunir tous les personnels au plus vite et le financement.</p> |
| <p>5. Evolution du système d'information :</p> <p>Sujet traité à la va-vite ; Jean Yves Caullet, Président du Conseil d'administration, a affirmé qu'il reviendrait vite à l'ordre du jour du CA</p> | <p>Communication</p> <p>Vu l'importance du sujet et l'impact sur le budget de l'Etat, sur le fonctionnement des services et les conditions de travail des personnels, ce sujet mérite effectivement très traité plus sérieusement en cette instance.</p> |

6. Questions diverses

*Demande d'explication sur les contrats d'appro signés par l'ONF avec les sociétés EON et INOVA en DT Méditerranée (initiative du SNUPFEN)

Réponse lapidaire du DG sur le fait que l'ONF n'a fait que répondre à la demande des industriels sans remettre en cause la gestion durable des forêts publiques.

Nous reviendrons sur le sujet par un autre biais.



Quelle forêt pour nos enfants !